

MAIRIE DE LA CELLE-LES-BORDES

Le 05/01/2023

Le Maire à

Monsieur Joseph ABIAD

42 bis rue de Port Royal
78470 Saint Lambert des Bois

OBJET : Désignation du commissaire enquêteur pour l'enquête Publique portant sur le déclassement d'un chemin communal.

Monsieur,

Suite à la délibération du Conseil Municipal n° 2023018 du 23 novembre 2023 de la Commune de la Celle-les-Bordes, il a été décidé de lancer l'enquête publique sur le projet de « Déclassement dans le domaine privé de la Commune d'un chemin communal dans le but de son aliénation ».

Cette enquête publique doit être menée dans le respect du Code des Relations entre le Public et l'Administration CRPA et le Code de la Voirie Routière CVR, en particulier l'article R.141-4, en ce qui concerne la désignation du commissaire enquêteur par le Maire.

Vu votre présence sur la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour l'année 2024 et conformément à l'article R.141-4 du Code de la Voirie Routière, vous êtes désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Pour les besoins de l'enquête, vous êtes autorisé à utiliser votre véhicule sous réserves de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.
Cette décision sera notifiée au Préfet des Yvelines.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués.



Le Maire,

Serge QUÉRARD



TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE VERSAILLES

La présidente

Versailles le 21 décembre 2023

Affaire suivie par : *Christophe Dupré*
Téléphone : 01 39 20 57 20
N/Réf : JGE/CD

À

M. le maire
Hôtel de ville
5 rue du bois des Gaules
78720 La Celle-les-Bordes

Objet : Votre demande de désignation d'un commissaire enquêteur

M. le maire

Vous avez saisi le tribunal afin qu'il désigne un commissaire enquêteur pour une enquête publique portant sur le déclassement du domaine public d'un chemin communal situé entre les parcelles ZB0109 et ZB0110.

L'article R*141-4 du code de la voirie routière qui s'attache à l'enquête prévue par L141-3 du même code prévoit que c'est un arrêté du maire qui désigne le commissaire enquêteur.

Le tribunal n'est donc pas compétent pour procéder à cette désignation.

Je vous précise enfin que le commissaire enquêteur doit être choisi sur la liste d'aptitude qui est disponible sur le site internet de la préfecture de votre département.

La présidente,



J. Grand d'Esnon

MAIRIE DE LA CELLE-LES-BORDES

Le 29/11/2023

Le Maire à

Madame la Présidente du Tribunal Administratif
Tribunal Administratif de Versailles
56 avenue de Saint-Cloud

78011 VERSAILLES CEDEX

N/Réf : 2023/073 SQ/MB/JH

Objet : Demande de désignation d'un commissaire enquêteur

Madame la Présidente,

La Commune de La Celle-les-Bordes projette de déclasser un chemin communal.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-jointe une note de présentation du projet.

Je souhaiterais mener cette enquête publique durant les mois de janvier/février 2024.

Dans ces conditions, je sollicite de votre part la désignation d'un commissaire enquêteur pour une enquête publique qui pourrait se dérouler idéalement entre le 15 janvier et le 16 février 2024.

Je vous en remercie par avance et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Maire



Serge QUÉRARD

Date de convocation

17/11/2023

Date d'affichage

27/11/2023

Nbre de Conseillers

En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 14

L'an deux mille vingt-trois, le vingt trois novembre, à 19 heures 00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de M. QUÉRARD Serge, Maire.

Etaient présents :

M. QUÉRARD Serge, M. SAISY Hugues, Mme GIRARD Sylvie
M. LE QUÉRÉ Philippe, M. BOULARD Laurent, M. BOCHE Thierry
Mme SUBILEAU Sophie, Mme VIARD Carole, M. LEJEUNE François
Mme SACILOTTO Déhïa, M. MANESSE Gaspard.

Absents excusés :

Mme FIANI Hélène, M. HILLEBRAND Christophe, M. BASQUIN Dominique.

Procurations :

Mme FIANI Hélène à M. SAISY Hugues, M. HILLEBRAND Christophe
Mme VIARD Carole, M. BASQUIN Dominique à M. LE QUÉRÉ Philippe.

M. LEJEUNE François a été élu secrétaire.

OBJET : Déclassement du domaine public en vue d'aliénation

Afin de financer la part communale de la construction du restaurant scolaire, Monsieur le Maire rappelle la nécessité de procéder à la cession des parcelles ZB0097 et ZB0109 faisant partie du domaine privé de la commune, et la nécessité d'y adjoindre le passage situé entre les parcelles ZB0109 et ZB0110.

Ce passage situé entre les parcelles ZB0109 et ZB0110 faisant partie du domaine public de la Commune, il convient de procéder à son déclassement en vue de son classement dans le domaine privé de la commune, dans le but de son aliénation et pour cela de lancer une enquête publique.

Monsieur le Maire précise que ce déclassement ne provoque pas l'enclavement des parcelles ZB0067 et ZB0130, faisant partie du domaine privé de la commune, celles-ci restant accessibles par le chemin rural n°7 dit Chemin du Bois des Gaules et par un chemin sis entre les n° 57 et 59 de la rue du Bois des Gaules.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, vu le projet de déclassement du chemin communal situé entre les parcelles ZB0109 et ZB0110, en vue de son classement dans le domaine privé de la commune, dans le but de son aliénation, établi par Monsieur le Maire ;

Considérant que le projet est prêt à être soumis à une enquête publique, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le projet de déclassement de la voie communale ;
- Décide le lancement d'une enquête publique ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ladite enquête publique.

Pour extrait au Registre,
en mairie de LA CELLE-LES-BORDES, le 27/11/2023

Le Maire soussigné, certifie que la délibération N° 2023018 a été affichée en mairie le 27/11/2023 et rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982, et adressée à Monsieur le Sous-Préfet de RAMBOUILLET le 27/11/2023.



Le Maire

Serge QUÉRARD

Commune de LA CELLE-LES-BORDES

Projet de déclassement dans le domaine privé de la
Commune d'un chemin communal

NOTICE EXPLICATIVE



Sommaire

1. Objet
2. Plan de situation
3. Plan parcellaire
4. Origine de propriété
5. Délibération n°2023/018 du 17 novembre 2023 (décidant l'ouverture de l'enquête publique)
6. Exemple des journaux dans lesquels l'enquête est parue



1 - Objet

Par délibération en date du 23 novembre 2023 le Conseil municipal de La Celle-les-Bordes a décidé de déclasser le chemin communal situé entre les parcelles, ZB0110 et ZB0109 rue du Bois des Gaules, en vue de son classement dans le domaine privé de la commune, dans le but de son aliénation.

En effet, la Commune de La Celle-les-Bordes, propriétaire des parcelles ZB0097, ZB0109 et ZB0130 situées rue du Bois des Gaules, a demandé à se rendre acquéreur du chemin communal ci-dessus décrit, étant donné que cette voie ne dessert que la parcelle ZB0130 faisant partie du domaine privé de la commune de La Celle-les-Bordes.

A noter que ce déclassement ne provoque pas l'enclavement des parcelles ZB0067 et ZB0130, faisant partie du domaine privé de la commune, puisqu'elles restent accessibles par le CR7 dit Chemin du Bois des Gaules et par un passage sis entre les 57 et 59 rue du Bois des Gaules.

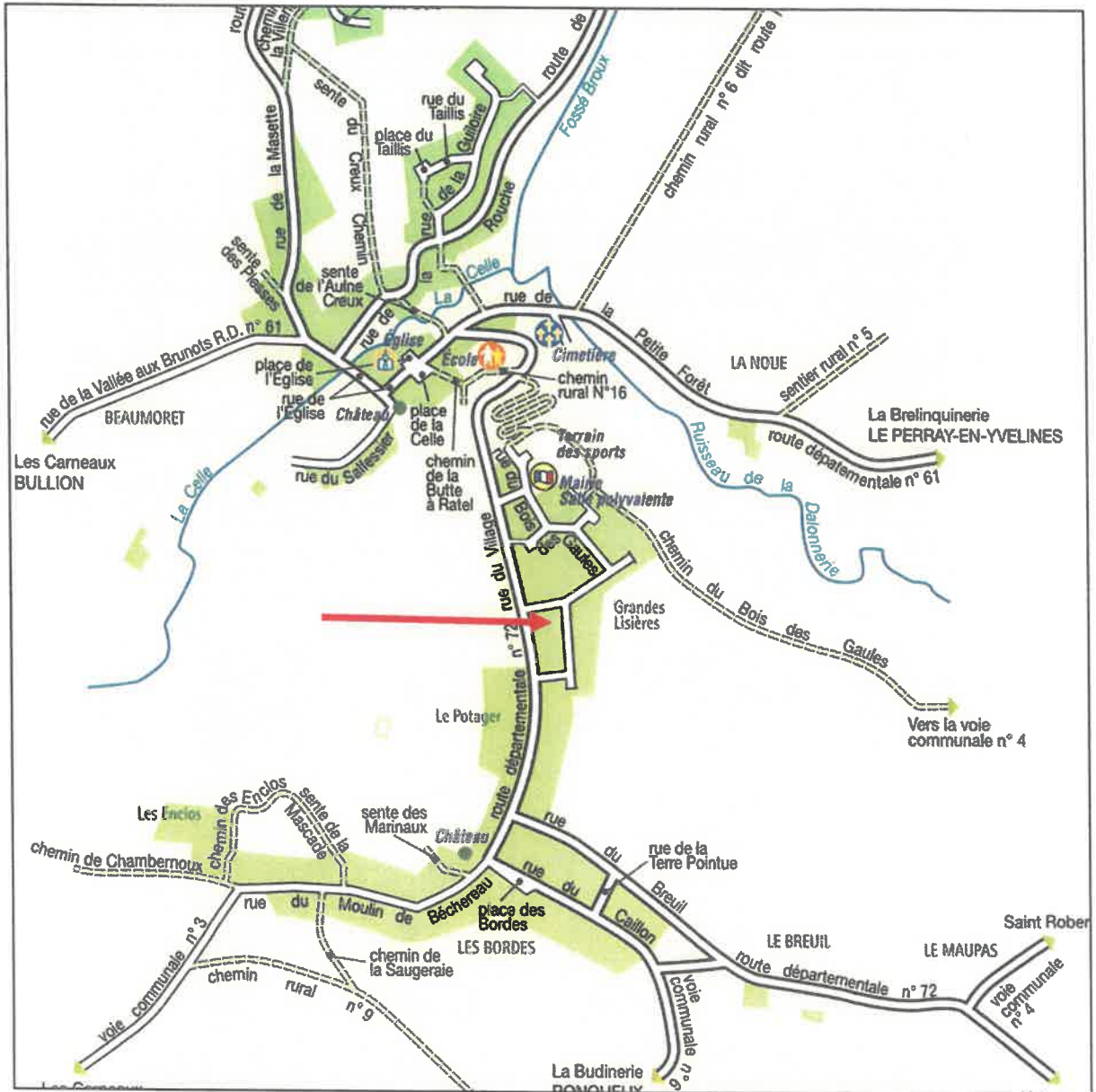
Ce déclassement ne deviendra toutefois définitif qu'après enquête publique définie par les articles R. 141-4 à R.141-9 du Code de la voirie routière (CVR) et délibération du Conseil municipal décidant le déclassement du chemin.

Une fois ce chemin déclassé, il formera avec les parcelles ZB0097 et ZB0109 une entité foncière.

Celle-ci fera ensuite l'objet d'une division en deux lots afin de permettre la construction de deux maisons.

Le produit de ces cessions financera la part communale de la construction du restaurant scolaire.

2 - Plan de situation



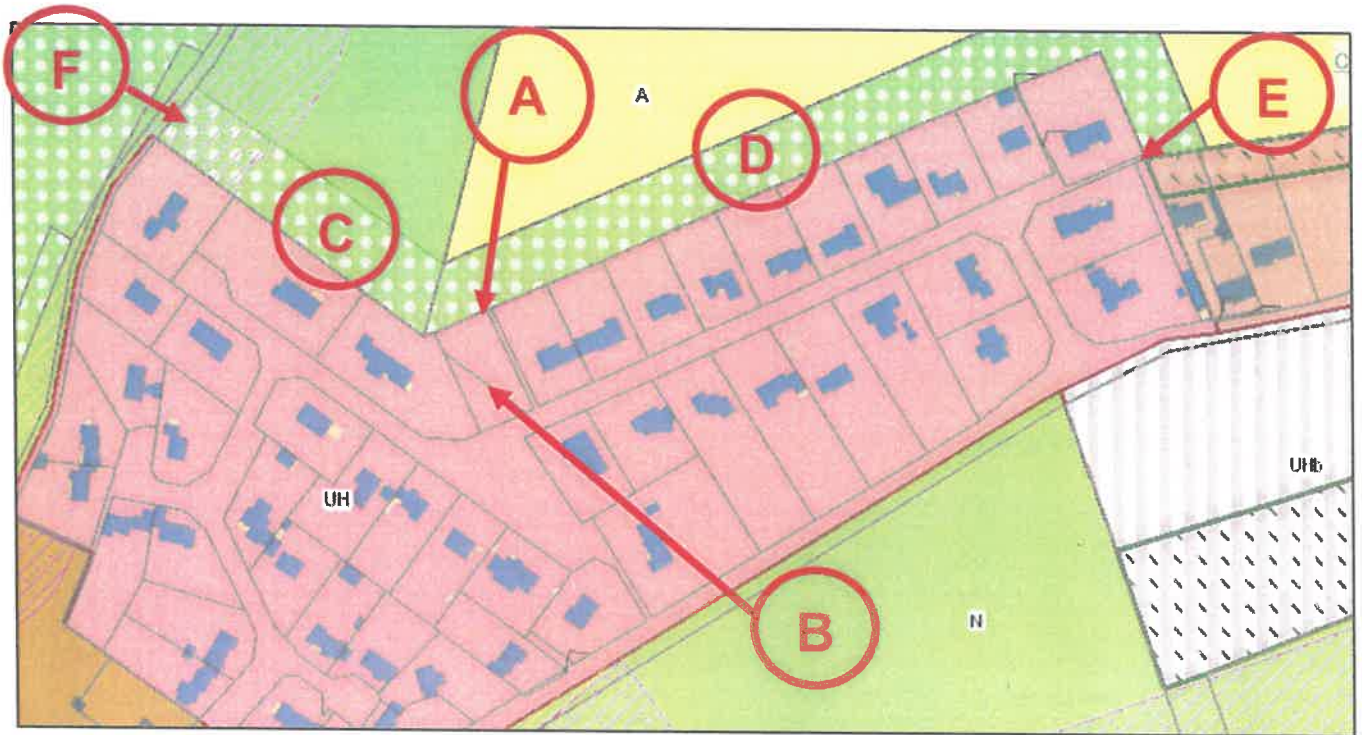
5, rue d

10.95

mairie@faceilesbordes.fr

<http://www.faceilesbordes.fr>

3 - Plan parcellaire



A – Passage faisant l'objet du projet de déclassement pour intégration dans le domaine privé de la commune

B – Parcelles ZB0097 et ZB0109 faisant partie du domaine privé de la commune

C - Parcelle ZB0067 faisant partie du domaine privé de la commune

D - Parcelle ZB0130 faisant partie du domaine privé de la commune

E – Accès à la parcelle ZB0130

F – Accès à la parcelle ZB0067 et ZB0130

4 - ORIGINE DE PROPRIETE

Un permis de lotir a été accordé le 11 juillet 1994 pour 33 lots, dont un lot communal composé des parcelles ZB0097 et ZB0109 pour ce lotissement qui prend le nom de « Les Grandes Lisières ».

Le 20 janvier 2001, l'Association syndicale dudit lotissement approuve le principe visant à transférer les équipements et espaces verts de celui-ci dans le domaine public.

Le 10 janvier 2003, le Conseil municipal approuve le principe de l'incorporation des VRD et espaces verts du lotissement « Les Grandes Lisières » dans le domaine public, après une enquête publique.

